

## **Le Conseil général du Val de Marne adhère au pacte écologique local de Nicolas Hulot et fait siennes ses préconisations.**

### **1. Accord sur la stratégie**

Accord sur l'outil de mobilisation : le Conseil général a élaboré en 2001 son agenda 21 qu'il a intitulé projet départemental **Imagine le Val de Marne**. Accord sur l'outil : il a décidé en 2007 d'élaborer un plan climat territorial et sur la méthode : il a d'ores et déjà réalisé son *bilan carbone*. Celui-ci sera intégralement publié sur son site internet [www.cg94.fr](http://www.cg94.fr)

### **2. Vivre en harmonie avec la nature**

- **Préserver la biodiversité** : gestion durable de ses parcs départementaux, protection des espaces naturels (et notamment îles et berges de Seine et de Marne), implantation de maraîchers biologiques (Parc des Lilas à Vitry-sur-Seine et Plateau des Bordes à Bry-sur-Marne) ...
- **Maîtriser l'urbanisation** : dans son schéma départemental d'aménagement adopté en 2006, le Conseil général se prononce sans ambiguïté pour la protection de ses espaces naturels et une densification urbaine, politique dont l'opération d'intérêt national Seine Amont (que préside le Président du Cg) constitue une pièce majeure.
- **Protéger les nappes d'eau, les rivières** : *L'eau notre bien commun* : avec son service de l'eau et de l'assainissement géré en régie directe, le Val de Marne a fait de la gestion de l'eau sa priorité. Il vient d'adopter un nouveau Schéma départemental d'assainissement. Il est en cours d'élaboration participative de son *Plan bleu*.

### **3. Se nourrir dans le respect Homme Nature**

- **Privilégier les produits de qualité dans les cantines** : le Conseil général entend créer un Service public départemental de la restauration scolaire pour offrir à ses 50 000 collégiens une alimentation qui concilie les enjeux climatiques, nutritionnels, sanitaires et économiques. Il veut ainsi rapprocher la ville de la campagne et privilégier les produits issus de la culture biologique.

### **4. Eco habiter et éco construire**

- **Des bâtiments économes en ressources** : le Cg vient d'adopter pour tous ses bâtiments neufs la norme de 80 KW/h et expérimentera sur son prochain collège neuf la norme de 50 KW/h. Il a également décidé de réduire les consommations d'énergies fossiles sur l'ensemble de son patrimoine immobilier de 3 % par an pendant 5ans.
- **Choisir les énergies nouvelles** : Le Cg se fixe l'objectif majeur de doubler le nombre de logements connectés à la **géothermie** d'ici 2020, soit 70 000 logements supplémentaires.

### **5. Se déplacer en douceur**

- **Repenser les transports** : par son action résolue pour **Orbival**, le Métro en Val de Marne, la prolongation des lignes 7 et 8 du métro, la réalisation d'un tramway, d'un bus en site propre, d'une ligne de bateau-bus sur la Seine, avec le développement des circulations douces et du transport des marchandises par voie fluviale, le Cg entend réduire les déplacements automobiles en Val de Marne. C'est l'un des axes forts de son Plan de Déplacement du Val de Marne en cours d'élaboration. Pour son propre parc automobile et les déplacements professionnels de ses 7 000 agents, il s'est fixé une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 5 % par an pendant 5 ans.

## **6. Réparer, réutiliser, réduire et recycler**

- **Réduire les déchets** : Le Cg a adopté (en 2006) un Guide des bonnes pratiques de son administration au regard du développement durable et engagé des expérimentations en grande nature à Champigny et Chevilly-Larue de récupération puis traitement des eaux pluviales.

## **7. Favoriser une économie solidaire**

- **Eco gérer et acheter responsable** : le Cg introduit des clauses éco environnementales dans ses marchés publics. Il choisit la distribution d'eau de ville (en carafe ou bonbonnes alimentées en eau du réseau public) pour son personnel et réunions, il promeut les produits issus du commerce équitable.
- **Promouvoir les emplois verts et l'économie solidaire** : en 2007, le Cg a directement contribué à la création de 400 emplois d'insertion, et s'engage dans la signature de contrats tripartites CG-entreprise-salarié.

## **8. Associer tous les acteurs**

- **Informé, former, sensibiliser, éduquer à l'environnement** : Le Cg a créé en 2005 une Université Populaire de l'Eau et du Développement Durable ouverte à tous les val-de-marnais et organise depuis 2001 le festival de l'Oh. Il a contribué à l'ouverture d'une Maison de l'Energie qui conseille toute personne privée ou morale pour une meilleure gestion énergétique.
- **Tendre vers une nouvelle gouvernance** : fort de nombreuses années d'expériences réussies de démarches participatives, le Cg élabore une Charte de la Participation. Il a créé en 2001 des Conseils de crèche et depuis 2005 un Conseil général des collégiens.

**Précisons cependant que, pour le Conseil général du Val de Marne, si ces préconisations sont positives, si elles sont nécessaires, elles ne suffisent pas à comprendre les mécanismes qui ont amené l'humanité dans cette impasse écologique ni à en sortir durablement.**

Comme vient de le rappeler l'ONU par son instance GEO 4, *«la privatisation généralisée des ressources et des services serait le plus mauvais scénario du point de vue de l'environnement »*.

Il nous paraît en effet indispensable de remettre à plat nos modes de production, d'échange et de consommation.

L'avenir écologique de la planète dépend des choix politiques qui seront effectués : il pose la question du développement, il questionne la civilisation.

Pour le Conseil général du Val de Marne, le développement durable doit assurer le progrès social et culturel en réduisant les flux de matières, d'énergie et de déchets par une économie adaptée à ces objectifs.

Il passe par le développement de services publics.

Créteil, le 20 janvier 2008